

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Gardien de la paix

Recrutement : Externe national

Epreuve : Cas pratique

Spécialité : Session : 20/02/2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Cas pratique n° 1:

Question 1:

Grâce aux documents fournis par le chef de groupe à l'issue des premières constatations il semblerait que les faits se soit déroulés de la manière suivante.

L'auteur des faits est actuellement recherché.

A l'aide d'un marteau retrouvé au sol, il a brisé la vitre de la porte-fenêtre se trouvant dans le patio, entrant ainsi par effraction. Une caméra se trouve à l'angle du mur dans le patio, il nous faudra l'exploiter afin de peut-être identifier l'auteur.

Puis il s'est dirigé immédiatement vers la chambre à coucher, nous le voyons grâce aux traces de pas. Il semblerait donc que l'auteur connaissait les lieux puisqu'il s'est dirigé sans hésitation vers la chambre. Cependant, il n'a pas trouvé Monsieur ALPHA, alors a priori il s'est rendu dans le salon.

Pièce dans laquelle a été retrouvé le corps de la victime sur laquelle aucune plaie ou contusion n'est visible sur la face avant, tandis que deux plaies pénétrantes sont distinguables dans le dos. Le téléphone portable se trouve à proximité immédiate de la victime ce qui laisse penser qu'elle a essayé d'appeler les secours en entendant l'auteur entrer par effraction s'il s'agit bien de son portable, ce qui sera confirmé ou infirmé.

1.1.7.

par l'exploitation de ce dernier.

Ensuite des traces de pas peuvent être observés sur le canapé, l'auteur aurait pris la fuite en passant par dessus.

Lors de sa fuite il a fait tomber un carter de cran d'arrêt sur lequel se trouve du sang. Certainement celui de la victime.

Puis l'auteur est sorti par la porte d'entrée sur laquelle se trouvait les clés.

Pour terminer des traces de sang figure sur la porte-fenêtre, probablement celui de l'auteur.

La caméra de surveillance est exploitée par la société DELTA ^{Secure} qui sera nécessaire de contacter pour exploiter la vidéo.

Question 2 :

Le FAED signifie Fichier automatisé des empreintes digitales. Il est géré par le ministère de l'Intérieur et contient les empreintes digitales des personnes mises en cause dans une procédure pénale et des personnes condamnées à des peines de détention.

Il sert à la recherche et à l'identification des auteurs de crimes et de délits ainsi qu'à la poursuite, à l'instruction et au jugement des affaires criminelles et délictuelles.

Il permet en outre de vérifier l'identité des personnes mises en cause afin de ne pas commettre d'erreur judiciaire.

Enfin il peut être utilisé pour rechercher des personnes .2/1.7.

disparues et identifier des personnes décédées ou grièvement blessées.

6,2 millions d'individus sont enregistrés au FAED.

Le FNAEG signifie fichier national automatisé des empreintes génétiques. Il permet de conserver les empreintes génétiques des personnes mises en cause ou déclarées coupables pour faciliter l'identification d'auteurs des infractions.

Il sert également pour identifier une personne décédée dont l'identité est inconnue, ou pour retrouver une personne disparue.

Les données au FNAEG sont conservées pour une durée fixée par la loi afin de respecter les données personnelles des individus dont la CNIL est souvent qualifiée de gardienne des données personnelles.

Question 3 :

Le premier élément de la scène de crime permettant l'identification de l'auteur est la caméra de surveillance exploitée par la société DELTA Secure qui pourra fournir une image de l'entrée par effraction qui constitue une première infraction en soi ; ainsi que peut-être une image de visage de l'auteur.

Ensuite le marteau au sol dans le patio fournira peut-être des empreintes digitales qui seront passées au FAED.

Les traces de sang sur la vitre de la porte-fenêtre pourrait également servir à l'identification de l'auteur.

Les traces de pas aussi, devrait être exploitées.

Tout comme le téléphone portable au sol afin de déterminer à qui il appartient ainsi que son contenu.

Le couteau cran d'arrêt est une pièce à mettre sous scellé car elle contient elle aussi peut-être des empreintes digitales.

Enfin, les clés doivent également être exploitées tout comme la poignée de la porte.

Question 4:

La preuve ~~judiciaire~~ scientifique en matière judiciaire est devenue incontournable car elle permet d'identifier un auteur de manière certaine et d'éviter le doute lors du procès.

La preuve scientifique fait aujourd'hui preuve d'argument d'autorité dans notre société.

Il est extrêmement récurrent d'entendre un individu demander des preuves lorsqu'il est accusé. Cette demande s'étend même à la sphère privée non criminelle, il suffit d'écouter un enfant face à son parent l'ayant surpris en train de désobéir à une consigne.

Enfin, la preuve scientifique à ceci de rassurant pour ceux qui l'exploitent qu'elle permet d'offrir de manière objective la culpabilité d'un individu. Ainsi tout arbitraire est écarté, renforçant ainsi la volonté et l'idée des révolutionnaires de 1789.

Cas pratique n°2:

Question 1: Nous informons sans attendre le CIC de la plaque d'immatriculation de la Renault Clio noire: AA 000 AA en utilisant l'alphabet international. Ainsi le CIC saura que nous sommes en présence de l'individu mis sous

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Gardien de la paix

Recrutement : Externe nationale

Epreuve : Cas pratique

Spécialité :

Session : 20/02/2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

surveillance. Nous mettons dès lors nos radios en écoute discrète. Pendant que le gardien de la paix Charlie procède au contrôle d'alcoolémie, j'observe la voiture et son intérieur afin de déceler tout stupéfiant ou autre objet illégal. Je fais tout ceci en restant dans l'angle mort du conducteur.

Je demande au gardien de la paix Alpha de poursuivre avec le permis de conduire et attestation d'assurance et certificat d'immatriculation. Il faudra également passer la plaque au fichier des véhicules volés si le CIC n'a pas fait de retour radio.

Si tout est en règle, l'infraction prévue au R.412-6-1 du code de la route sera la seule retenue. Une contravention de la 4^e classe sera dressée accompagné de la réduction de trois points sur le permis de conduire. Une peine complémentaire est possible il s'agit de la suspension du permis pour une durée de trois au plus.

Question 2 :

Il sera intéressant de noter la plaque ainsi que les détails de la voiture de l'individu. Tout comme le nombre d'occupants de la voiture et leur vêtement et signes distinctifs. L'heure et la route ainsi que la direction vers laquelle l'individu se rend sans lui demander.

Il s'agira également de noter précisément toutes les informations collectées grâce aux documents offerts à la conduite du véhicule.

Une fois de retour au commissariat, lors de

S.1.7.

la rédaction de la procédure sur la main courante.
il faudra avertir la brigade des stupéfiants du contrôle.

Cas pratique n° 3:

Question 1:

Il s'agit ici d'un tapage nocturne troublant la tranquillité d'autrui conformément à l'article R. 623-2 du code pénal. Infraction punie d'une amende de 3^e classe ainsi que d'une peine complémentaire visant à la confiscation de la chose ayant servi à commettre l'infraction.

Monsieur BRAVO ne souhaitant pas nous ouvrir nous ne pouvons pas entrer de force. Nous pouvons cependant lui indiquer que nous avons constaté l'infraction de tapage nocturne et qu'une amende de 450 euros au plus lui sera adressée et qu'il serait bon de baisser le volume afin de vivre en bonne entente au sein de l'immeuble.

Avant de partir nous confirmons à Monsieur DELTA que nous lui adresserons une contravention grâce aux informations se trouvant sur la boîte aux lettres ainsi qu'aux informations qu'il nous a transmis. Nous l'invitons à déposer plainte ou à minima une main courante.

Une fois rentré au commissariat nous rédigeons la procédure sur la main courante de la police nationale.

Question 2:

Nous sommes face à une menace de mort en flagrant délit de la part de Monsieur DELTA à l'écoute de Monsieur BRAVO. L'article 53 du code pénal permet d'établir la flagrance de l'infraction. L'article 222-14 du code pénal permet de punir de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende s'il s'agit d'une menace de mort.

L'équipage de police secours dont je fais parti informe le CIC de notre arrivée sur place et des menaces de mort tout en intervenant au contact physique des individus afin de les séparer de plusieurs mètres. Si Monsieur DELTA continue d'être virulent physiquement nous serons dans l'obligation conformément à l'article 803 du code pénal de lui imposer le port des menottes. La même situation s'imposerait à Monsieur BRAVO si son comportement le justifiait.

Ensuite ils seront avisés qu'en regard à l'article R 1336-5 du code de la sécurité publique ils portent atteinte à la tranquillité du voisinage.

Monsieur DELTA dû fait de son âge sera emmené au commissariat avec toute proportionnalité et discernement nécessaire afin d'être entendu sur les faits de menaces de mort. Ceci est également une mesure de sécurité pour lui-même afin d'éviter que les choses s'enveniment.

Monsieur BRAVO sera informé qu'il peut porter plainte et rappel lui sera fait de notre intervention aux alentours de 23H00. Nous lui demanderons à l'avenir d'écouter sa musique pour lui même et de ne pas en faire profiter le voisinage cela permettra de profiter de la nuit pour tout le monde.

Une fois de retour au commissariat nous rédigeons la main courante.

